



RÈGLES DE VOYAGE ETE 2024



TCHEQUIE - PILSEN

JEKA vzw - Stationsstraat 75 – 1730 Asse // 02 230 84 55
info@jeka.be // www.jeka.be // BE0410 485 885

 [jeka.belgium](https://www.facebook.com/jeka.belgium)

 [jekavzw](https://www.instagram.com/jekavzw)

INTRODUCTION

Ces règles et informations utiles font partie du contrat de vacances à forfait que vous signez avec l'asbl JEKA.

Les règles sont mises à jour chaque année et envoyées à tous les groupes qui ont déjà signé un contrat de voyage à forfait.

Pour que les camps d'été se déroulent sans heurts, il est très important que chaque groupe respecte les règles suivantes et qu'elles soient connues de tous les animateurs et participants.

Table des matières

Introduction	p.1
Transport	p.2
Bagages	p.2
Autorisation de voyage pour les mineurs	p.2
Règles applicables au bus	p.3
Transport propre	p.3
Loge	p.4
Règlement intérieur	p.4
Taxe de subsistance	p.7
L'alimentation	p.7

**Lisez attentivement toutes les règles
et offrez à votre groupe un camp sans souci**

Les dernières informations sont toujours disponibles sur le site www.jeka.be

TRANSPORTS

L'offre JEKA inclut le transport en bus dans le prix du camp.

Les horaires des autocars et les heures de départ correctes vous seront envoyés au plus tard 2 semaines avant le départ.

Cependant, vous pouvez choisir d'organiser le transport vous-même et obtenir une réduction sur le prix du camp.

Nous vous donnons ci-dessous les informations pratiques nécessaires à la préparation de votre voyage.

Feuille de transport République tchèque

Hé	Excursion d'une journée
Départ	Le matin (entre 7h et 9h)
Arrivée	Le soir (vers 19h)
Retour	Voyage de nuit
Départ	Le soir (entre 19h et 21h)
Arrivée	Le matin (entre 7h et 10h)
Transport propre	Réduction € 80 p.p.

Les bagages

Seule une valise ou un sac à dos de 20 kg maximum + 1 bagage à main (20x30x30 cm) par personne est autorisé. Le sac de couchage peut être transporté dans un sac séparé (de préférence pas un sac poubelle). Toutefois, veuillez ne pas l'attacher à l'extérieur de la valise ou du sac à dos : cela rendrait plus difficile son empiement dans le coffre du bus.

Pour 20 passagers de l'autocar, le groupe a droit à un bagage collectif (dimensions maximales de 100x55x44 cm) de 30 kg ; tous les autres bagages seront refusés. Les bagages des personnes ne voyageant pas avec l'autocar seront immédiatement refusés. Répartir autant que possible les bagages du groupe dans les valises individuelles.

Pouvons-nous vous demander de prêter une attention particulière à la taille et au poids des bagages ? Il est extrêmement important pour chaque membre de faire monter ses bagages dans le bus et l'espace pour les bagages est limité. Il est possible de renvoyer les bagages à l'étranger, mais cette solution est encombrante et très coûteuse. Ces coûts sont supportés par le groupe. En cas d'amende pour surcharge du bus, celle-ci sera également répercutée sur le groupe.

Veillez à ce que tous les bagages soient clairement identifiables, par exemple en utilisant les étiquettes JEKA de couleur. Si votre groupe séjourne dans différentes maisons, utilisez une couleur par maison afin que notre personnel sur place puisse également voir facilement quels

bagages appartiennent à quelle maison.

Convenez clairement, au sein de l'équipe de direction, de la personne qui supervisera le déchargement ou le chargement correct des bagages sur le site. Ni le chauffeur ni le personnel de JEKA ne peuvent être tenus responsables si un bagage retourne accidentellement en Belgique à l'arrivée ou est laissé sur place au départ !

Autorisation de voyage pour les mineurs

Lorsqu'un mineur voyage à l'étranger et n'est pas accompagné de ses deux parents, une autorisation de voyage doit être fournie. Il s'agit d'un formulaire sur lequel l'un des parents ou un tuteur autorise le mineur à voyager à l'étranger sous la supervision d'une autre personne, d'une organisation ou d'une école. La signature du parent ou du tuteur doit être autorisée à la mairie.

Outre l'autorisation de voyage, l'enfant a toujours besoin d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité pour voyager à l'étranger.

Les règles du bus

Général

1. Tout le monde doit se trouver à l'adresse de prise en charge 30 minutes avant l'heure de départ prévue.
2. Déterminer un point d'embarquement praticable pour les grands bus.
3. Il n'y a pas de sièges réservés, mais des sièges groupés si vous partagez le bus avec un autre groupe.
4. Il est permis de manger et de boire dans le car, à condition de ramasser tout ce qui tombe par terre (sacs, miettes, épiluchures,...) (le chewing-gum n'est PAS autorisé).
5. Déposez toujours vos déchets dans les sacs en plastique situés sur les accoudoirs et surtout pas sur le sol.
6. Pensez toujours aux autres passagers (choix du film, volume de la musique, ...).
7. Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool dans l'autocar.
8. Profitez des arrêts pour jeter vos déchets dans les conteneurs prévus à cet effet. Nettoyez le bus à l'arrivée afin que le groupe qui part dispose également d'un bus propre pour le retour.
9. Pour des raisons d'hygiène, aucun animal n'est admis dans l'autocar.
10. Suivez toujours les instructions du conducteur (comme un pilote d'avion).

Sécurité et confort

Pour votre sécurité et votre confort, le voyage se fera dans un autocar de moins de 7 ans et d'au moins 2 étoiles. Depuis quelque temps, il existe une obligation de port de la ceinture de sécurité dans les autocars. Concrètement, cela signifie que dans les autocars équipés de ceintures de sécurité, vous devez les porter pendant toute la durée du voyage.

Le voyage est effectué par 2 ou 3 chauffeurs, conformément à la réglementation légale des temps de conduite et de repos. Le nombre de chauffeurs dépend du fait que l'autocar rentre plein ou vide. Le chauffeur conduit sans interruption pendant 4,5 heures au maximum, puis fait une pause de 30 à 45 minutes dans un restaurant d'autoroute.

Nourriture sur le pouce

A l'aller, aucun repas n'est fourni par JEKA. Il est donc préférable de prendre un double panier-repas. Pour le retour, JEKA fournit un panier-repas par personne.

Toilettes sur la route

Les toilettes à bord du bus ne servent qu'en cas d'urgence. Elles doivent pouvoir être utilisées au retour, car il n'est pas possible de vider correctement des toilettes pleines lors d'un changement de groupe. Par conséquent, utilisez autant que possible les toilettes aux arrêts.

Règles et conseils pour le choix du "transport propre

Avec voiture personnelle

Si vous voyagez en voiture particulière, il est préférable de prévoir une durée de voyage de 10 à 12 heures. En outre, la majeure partie du trajet au-delà d'Amberg se fait sur des routes secondaires et le poste frontière entre l'Allemagne et la République tchèque peut être très fréquenté.

Pour utiliser les autoroutes et les voies rapides, vous devez payer une redevance de 2 300 CZK par an, 430 CZK par mois, 270 CZK pour 10 jours ou 200 CZK pour 1 jour. Vous pouvez acheter la vignette autoroutière en ligne, dans les bureaux de poste, les stations-service EuroOil et à chaque poste frontière.

Toutes les informations et l'e-shop : <https://edalnice.cz/en/>

L'heure prévue d'arrivée au lodge et l'heure annoncée de départ du lodge doivent être strictement respectées. L'arrivée d'un nouveau groupe coïncidant avec le départ du groupe précédent, la JEKA ne peut autoriser aucun écart. Prévenez également l'équipe JEKA en République tchèque lorsque vous entrez dans le pays, afin qu'elle ait une idée de votre heure d'arrivée.

En train

Depuis Bruxelles, vous rejoignez la capitale de la République tchèque, Prague, via Cologne, Francfort et Nuremberg. De Prague, vous prenez d'abord le train en direction de Beroun, puis vous prenez le train en direction de Rakovník. A Rakovník, vous prenez un train en direction de Cista. A Cista, vous prenez un bus en direction de Kralovice et descendez à Kozlany. Le trajet depuis Prague dure au moins 3h30.

En bus de tourisme international

Il existe également des bus quotidiens pour Prague au départ de Bruxelles, par exemple de la compagnie Eurolines. Informations sur Internet : www.eurolines.be. Une fois à Prague, vous

devrez continuer à prendre les transports publics.

Par avion

Les vols vers Prague sont organisés par Ryanair, CSA, SN Brussels Airlines et KLM, entre autres. Vous pouvez visiter leurs sites web pour plus d'informations. Une fois à Prague, vous devrez continuer à utiliser les transports publics.

L'EMPLACEMENT

Notre lodge JEKA en République tchèque-Pilsen est situé dans la région de Pilsen, à Kozlany, à environ 40 km au nord de Pilsen et à environ 80 km à l'ouest de Prague, sur un domaine de 2 ha en pleine nature et entouré de forêts.

Le domaine se compose de :

Un bâtiment principal avec un espace de restauration et des installations sanitaires et de couchage pour 45 personnes.

Une annexe avec des sanitaires (filles/garçons) pour les chalets et une salle de jeux

34 chalets en bois pour 4 personnes.

Grand terrain de jeu et étang de natation adjacent.

Les logements sont solides mais sobrement meublés, afin que la vie en groupe puisse être pleinement appréciée. C'est pourquoi il n'y a pas de télévision ni de radio, par exemple. Il n'y a pas non plus de téléphone, mais grâce à la permanence JEKA et à votre téléphone portable, vous pouvez toujours être joint en cas d'urgence.

Note : les animaux domestiques ne sont pas admis dans les logements JEKA !

Pour voir de plus près les plans des logements de Pilsen, veuillez consulter notre site web www.jeka.be (au bas de la page du pays "République tchèque-Pilsen").

Le règlement intérieur

Sécurité incendie

Bien que les mesures de sécurité nécessaires aient été prises, il est évident que les logements JEKA continuent à contenir beaucoup de matériaux combustibles. Nous vous demandons donc une vigilance accrue dans la cuisine, de ne pas fumer dans la maison ou à proximité des bouteilles de gaz. Dès votre arrivée, vérifiez où se trouvent les extincteurs dans la maison, comment les utiliser et comment évacuer tout le monde en cas d'urgence. N'oubliez pas non plus de vérifier les différentes sorties (de secours).

Bruit

Nous demandons instamment que les résidents locaux soient pris en compte. Les nuisances sonores sont inacceptables. Limitez le bruit (par exemple en fermant les fenêtres). Bien entendu, après 22 heures, vous devez respecter strictement le repos nocturne et ce, jusqu'à 8 heures du matin au minimum.

Hygiène et sécurité

Tous les lits du lodge JEKA sont équipés de matelas hygiéniques et d'un oreiller. Chaque participant doit apporter son propre drap housse et sa propre taie d'oreiller. Cela s'applique également aux participants qui dorment dans un sac de couchage ! Ceux qui n'apportent pas leur propre drap-housse et leur propre taie d'oreiller peuvent en louer un sur place auprès d'un membre du personnel de JEKA pour un montant de 6,50 € par ensemble.

En outre, nous demandons à chaque groupe de répartir les participants dans les lits disponibles tels qu'ils se trouvent dans les chambres. Cela signifie qu'il n'est pas permis de déplacer les lits ou les matelas dans une autre chambre. Veuillez consulter les plans du logement à cet effet (disponibles sur le site web de JEKA). Il n'est certainement pas permis de créer une place de couchage supplémentaire sur le sol entre les lits : cela obstruerait l'issue de secours en cas d'évacuation nécessaire. La sécurité des participants passe avant le plaisir de dormir ensemble dans une chambre avec un groupe d'amis.

Maintenance

JEKA attache une grande importance à ce que les groupes qui arrivent trouvent un logement propre, bien rangé et en bon état. Après tout, chaque nouveau groupe a le droit de se retrouver dans une maison propre et confortable.

Jeka est responsable de l'entretien des sanitaires et des espaces communs. Cependant, les chambres sont entretenues et finement nettoyées par le groupe lui-même. En tout état de cause, un nouveau groupe ne peut invoquer la découverte d'une maison "sale" pour ne pas avoir à la nettoyer lui-même à la fin du séjour ! Un membre du personnel de JEKA fera donc le tour de la maison avec le chef de groupe à l'arrivée de ce dernier, afin qu'il puisse signaler immédiatement tout état inacceptable d'une pièce particulière. Le personnel de JEKA prendra alors les mesures nécessaires pour remédier à ce problème.

JEKA vous attend pendant votre séjour :

1. Aucun lit, armoire, table, etc. n'est déplacé hors des chambres ou à l'extérieur.
2. Il est interdit de fumer dans les chambres.
3. Tourne régulièrement les pièces (chambres, salles de bains, espace de vie) et nettoie également en cas d'accident.
4. Fermez toujours les fenêtres et éteignez les lumières lorsque vous quittez la maison.
5. Ne jetez pas les déchets de cuisine, le papier, les serviettes hygiéniques et autres dans les éviers ou les toilettes.
6. Aucun clou, vis ou crochet n'est fixé dans les murs.
7. Aucun ruban adhésif agressif (tel que du ruban d'emballage brun) n'est utilisé pour fixer quoi que ce soit au mur.

8. Gardez toujours les sacs à ordures fermés (pour éviter d'attirer les nuisibles tels que les mouches, les guêpes, etc.)
9. Attachez bien les sacs poubelles pleins et apportez-les immédiatement au conteneur.
10. Imposez le silence entre 22 heures et 8 heures.
11. Connaitre les règles en matière d'incendie (tous les participants).
12. Disposer en permanence d'une liste complète des participants.

Maintenance (suite)

JEKA vous attend à la fin de votre séjour :

1. Nettoyer complètement les chambres (sols, meubles, lits, ...)
2. Vérifier les lits et s'assurer qu'ils ne sont pas endommagés.
3. Ne laissez pas de résidus alimentaires dans des endroits non prévus à cet effet.
4. Nettoyer les alentours du gîte (ramasser les déchets dans des sacs que l'on attache solidement et que l'on laisse à l'endroit convenu).

Les dommages doivent être signalés immédiatement à notre personnel. Le dédommagement sera décidé en concertation avec le chef de groupe.

Chaque chef de groupe est responsable du respect de ces règles. En cas de non-respect des règles, les dommages éventuels seront facturés sur place ou après le séjour. Les dommages non intentionnels peuvent être récupérés par le groupe auprès de l'assurance familiale du membre du groupe concerné et éventuellement après par le groupe auprès de ses polices d'assurance de responsabilité civile.

Merci d'avance pour votre coopération, au nom de JEKA et des groupes qui vous succéderont.

Visiteurs

Il arrive que des parents de participants ou des amis du groupe passent rendre visite. Cette situation est soumise aux dispositions suivantes qui relèvent de l'obligation de déclaration :

Les visiteurs qui ne passent qu'une journée sur place, sans passer la nuit dans le JEKA lodge, nous seront seulement signalés. Rien ne sera ajouté ou facturé pour cela.

Si les visiteurs restent plus d'une nuit avec le groupe, vous devez les prévenir à l'avance et ils paieront 35 euros par personne et par nuit. Ce montant inclut les mêmes repas que le groupe. Pour la pension complète, vous en discuterez avec le responsable JEKA sur place.

Les visiteurs qui passent plus de six nuits sur le site paieront le même prix que les membres du groupe. Il en va de même pour les personnes qui se joignent apparemment aux vacances du groupe mais qui passent la nuit dans une tente ou une caravane. Nous les considérons comme des membres ordinaires du groupe.

Toute visite doit être signalée et payée à l'avance. Le paiement sur place n'est autorisé qu'à titre exceptionnel.

En outre, vous devez tenir compte des éléments suivants

1. JEKA n'est pas une société de transport de meubles et ne peut donc pas fournir de couchage supplémentaire, en plus du mobilier disponible dans le lodge.
2. Les réglementations locales interdisant l'installation de tentes ou de caravanes autour de nos maisons sans autorisation écrite des autorités.
3. La capacité maximale de chaque salle ne doit jamais être dépassée (pour des raisons de sécurité incendie).

La taxe de séjour

Vous devez payer une taxe de séjour en République tchèque par nuit / par personne de plus de 18 ans. Veuillez noter que ces taxes ne sont jamais incluses dans le prix du forfait.

Les taxes suivantes s'appliquent à la situation géographique de notre logement :

Prix indicatif 2024 : - Pilsen : 14 CZK pp/nuit (à partir de 18 ans)

Un membre du personnel de la JEKA vous aidera à accomplir ces formalités. Depuis 2012, les groupes de vacances sont soumis à une obligation de déclaration, ce qui signifie que tous les participants doivent être enregistrés auprès des autorités tchèques locales par le biais de listes de participants que JEKA fournit aux autorités locales.

L'alimentation

Formule Wecook (pension complète)

Tous les repas sont fournis par le lodge. Vous bénéficierez d'une pension complète avec petit-déjeuner, déjeuner et dîner (en gros, 1 repas chaud et 2 repas de pain par jour).

Nous ne travaillons pas avec un menu fixe par période. Les chefs de la maison d'hôtes achètent des produits frais tous les jours et répondent également aux "promotions du jour". Les repas peuvent donc varier d'une période à l'autre.

Il est possible de discuter de la composition des repas avec le responsable de la cuisine, entre autres pour éviter les plats que la majorité du groupe n'aime pas. Des portions normales sont prévues et sont en principe adaptées à l'âge des participants. Avec un petit supplément de € 2/pp/jour, la quantité peut être augmentée pour les groupes de gros mangeurs. Si, après une

première adaptation, les quantités doivent encore être augmentées, le membre de l'équipe JEKA en discutera avec le personnel de cuisine et en informera le groupe.

Les horaires standards des 3 repas seront communiqués sur place. Tous les membres du groupe doivent se présenter à table en même temps à chaque repas. Il n'est pas possible d'utiliser un buffet dans les hébergements pour manger plus longtemps. Les horaires peuvent être discutés en fonction du programme d'activités du groupe.

Dans le lodge lui-même, la cuisine n'est pas accessible aux groupes de cuisine. Cela signifie également qu'aucun équipement de cuisine tel que verres, couverts, assiettes, etc. n'est disponible. Cependant, nous mettons à disposition un réfrigérateur dans lequel le groupe peut conserver ses propres boissons au frais.

L'eau du robinet est potable et, à l'exception du lait, du cacao, du café et du thé, le lodge ne fournit pas de boissons en standard. Il est possible d'acheter des boissons et des en-cas supplémentaires sur place. Des paniers-repas peuvent être fournis sur demande lors des excursions d'une journée, à condition qu'ils soient demandés suffisamment à l'avance.

Toutefois, aucun remboursement n'est prévu pour les repas qui n'ont pas été consommés (par exemple, en raison d'une activité de deux jours ou d'une activité où la nourriture est également fournie).

Exceptions aux repas standard

Dans la mesure du possible et si les produits sont disponibles localement, nous acceptons les adaptations suivantes des repas : végétarien, halal, sans gluten et allergies alimentaires. Ces adaptations doivent être demandées au plus tard 2 semaines avant le départ, accompagnées des informations utiles nécessaires (notamment en ce qui concerne les allergies : quelle est la gravité de l'allergie, qu'est-ce qui est autorisé, qu'est-ce qui ne l'est pas, ...).

Les participants qui suivent un régime alimentaire particulier feraient bien d'apporter leurs propres produits spécifiques de Belgique. L'expérience montre que ces produits ne sont pas toujours disponibles dans les magasins locaux.

Respect

En raison du caractère unique du lieu de restauration (restaurant), les groupes doivent faire preuve du respect nécessaire. Par exemple, le chef de groupe doit veiller à ce que les autres clients du restaurant ne soient pas dérangés : se crier dessus ou chanter bruyamment à table n'est pas apprécié. Effectuez les "cérémonies de groupe" traditionnelles avant ou après le dîner dans un endroit neutre. Il va de soi que les convives doivent se présenter à la table vêtus décemment (c'est-à-dire sans maillot de bain ni torse nu) et ne pas apporter leurs propres boissons.